

S.I.V.O.M. DE SERMAISES
COMPTE RENDU DE LA
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 1^{er} AVRIL 2015

Nombre de membres en exercice : 10 – Présents : 10 – Votants : 10

Le premier avril deux mille quinze à dix neuf heures trente, le conseil syndical, dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire à la mairie de Sermaises sous la présidence de M. BOHN Gérard.

Date de convocation : 30 mars 2015

Présents : M. BOHN Gérard, délégué de SERMAISES, Président – M. JEANNE Georges, délégué de MORVILLE-EN-BEAUCE - Mme LETULLIER Dominique, déléguée de SERMAISES, vice-présidents - Mme LOPEZ Murielle, déléguée suppléante de THIGNONVILLE - M. PIGEON Bernard, délégué d'INTVILLE-LA-GUETARD - Mme DEGUIN Françoise, déléguée de CESARVILLE-DOSSAINVILLE - M. VINCENT Christian, délégué de ROUVRES-SAINT-JEAN - M. BRECHEMIER José, délégué de PANNECIERES - M. CHENU Matthieu, délégué d'AUDEVILLE – Mme DOZIAS Véronique, déléguée de SERMAISES.

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. VINCENT Christian

OBJET : DETERMINATION DES HORAIRES DES NOUVELLES ACTIVITES PERI-SCOLAIRES (NAPS) A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015 :

Conformément à la décision du comité syndical du 18 mars dernier, un questionnaire a été adressé aux parents d'élèves afin de recueillir leurs souhaits sur l'organisation des NAPS à la rentrée de septembre 2015.

Le dépouillement du questionnaire a eu lieu ce jour en présence de représentants de parents d'élèves et de la responsable du service périscolaire. Monsieur le président en communique le résultat :

- Nombre de questionnaires envoyés : 279
- Nombre de questionnaires restitués : 168 (dont 2 par des familles non concernées)

Libellé du choix		POUR			
NAPS organisées sur 45 minutes		59			
NAPS organisées sur ½ journée		116			
½ journée choisie	Lundi	Mardi	Jeudi	vendredi	
	14	16	15	105	

Les membres du comité syndical,
Considérant le résultat de l'enquête,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDENT de l'organisation des NAPS au 1^{er} septembre 2015 sur ½ journée le vendredi.

Monsieur le Président est chargé d'en informer les directrices de l'école élémentaire et maternelle et Madame l'Inspectrice Départemental de l'Education Nationale.



Le Président,

G. BOHN